

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2012

Le 13 décembre 2012, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 07 décembre 2012, s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Yves SENANT.

ETAIENT PRESENTS : M. SENANT, Mme DEVEDJIAN, M. LE BOURHIS, Mme BERGEROL, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme MARLET, M. SERIN, Mme COTTENCEAU, M. MARTIN, Mme ZERAH, Mme COVI, Mme GONIN, Mme NGUYEN, Mme BUGAT, M. FOUQUET, Mme LEON, M. LE LAMER, M. OLLIVRY, M. GUEVEL, Mme MESSAOUDI, M. VOULDOUKIS, Mme BOUCHET-LEMOINE, Mme AGUILAR, M. MEDAN, M. NEHME, M. MOHAMMEDI, Mme CHARRIER, M. RIVET, M. FIE, Mme LE NEOUANNIC, M. MEUNIER, Mme BUZELIN, M. FEUILLADE, M. RUFAT, Mme LEMMET, M. FAU, Mme BATTU.

ETAIENT REPRESENTES : M. DOVA, M. LEGRAND, M. ADDA-HALIMI, M. SIMON, Mme VLASTOS, Mme COLMEZ.

ETAIT ABSENTE : Mme PEGANG.

Mme BATTU est désignée comme secrétaire.

TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL LOUE PAR LA VILLE A ANTONY HABITAT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CRYSSALIS POUR UN LOYER ANNUEL D'UN MONTANT DE 5 000 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ABONNEMENT AVEC LA SOCIETE VODECLIC POUR DES COURS EN LIGNE DANS LES MEDIATHEQUES MUNICIPALES D'ANTONY POUR UN MONTANT ANNUEL DE 2 392 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ABONNEMENT DES MEDIATHEQUES MUNICIPALES A LA BASE DE DONNEES EUROPRESSE AVEC LA SOCIETE CEDROM SNI POUR UN MONTANT ANNUEL DE 5 441.80 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE CINEMA LE REX DE CHATENAY MALABRY AFIN D'INSCRIRE LE CINEMA LE SELECT AU SEIN DU DISPOSITIF ECOLE ET CINEMA LES ENFANTS DE CINEMA.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LIGNE DE MIRE POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE DE DANSE URBAINE DU 29 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE 2012 AU COMPLEXE ERIC TABARLY POUR UN MONTANT DE 580 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION COMPAGNIE LAPALM POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE FITNESS DU STADE GEORGES SUANT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS ANTONY POUR UN LOYER ANNUEL D'UN MONTANT DE 7 000 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SERENADE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DU COLLEGE DESCARTES AU TARIF DE 20 EUROS TTC DE L'HEURE D'UTILISATION.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'AGENCE MUSICALE LM POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2012 POUR UN MONTANT DE 5 136 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION ENTRE LE GROUS DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES ET LA VILLE D'ANTONY POUR LA MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE JEAN ZAY AU TARIF DE 20 EUROS TTC DE L'HEURE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LE CENTRE CULTUREL D'ANIMATION CHATEAU SARRAN AVEC LE PRESTATAIRE INDEPENDANT ISABELLE THUREAU POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 4 680 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LE CENTRE CULTUREL D'ANIMATION CHATEAU SARRAN AVEC L'ASSOCIATION KOKORO POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 5 850 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LE CENTRE CULTUREL D'ANIMATION CHATEAU SARRAN AVEC LE PRESTATAIRE INDEPENDANT LAURE RENAUD POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 3 900 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LE CENTRE CULTUREL D'ANIMATION CHATEAU SARRAN AVEC LE PRESTATAIRE INDEPENDANT LOUIS DUBESSAY POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 10 920 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LE CENTRE CULTUREL CHATEAU SARRAN AVEC LE PRESTATAIRE ARTISTIQUE INDEPENDANT FLORENCE LABEYRIE-BEJOT POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 18 330 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LE CENTRE CULTUREL CHATEAU SARRAN AVEC LE PRESTATAIRE ARTISTIQUE INDEPENDANT JEAN-CLAUDE EYMERY POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 2 340 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LE CENTRE CULTUREL CHATEAU SARRAN A PASSER AVEC LA COMPAGNIE D'OPHEE POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 17 160 EUROS.
- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT – CONTENTIEUX D'URBANISME POUR UN MONTANT DE 729.56 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVEMENT GUILLEBAUD POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AMUNA POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC LE CFA DU BATIMENT POUR UN APPRENTI AU SERVICE BATIMENT POUR UN MONTANT DE 1 625 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL AU PROFIT DE LA FEDERATION DU CONSEIL DE PARENTS D'ELEVES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'I.M.E. DE MASSY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013 AU TARIF DE 18 EUROS DE L'HEURE D'UTILISATION.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°2 AU MARCHE PASSE AVEC LA SOCIETE HERVE THERMIQUE CONCERNANT L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DE LA VILLE D'ANTONY AVEC CONDUITE ET ENTRETIEN COURANT – GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT, INTERESSEMENT AUX ECONOMIES D'ENERGIE POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 40 601.50 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL DU CENTRE LIONEL TERRAY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION APRAHM – FAM ALTERNAT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX DU CENTRE ANDRE MALRAUX AU PROFIT DE MADAME GACRY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013 POUR UN LOYER MENSUEL DE 321.43 EUROS CHARGES COMPRISES.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LE CENTRE CULTUREL D'ANIMATION CHATEAU SARRAN AVEC L'ASSOCIATION SCENES ET TOILES POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 36 036 EUROS.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX SIS 5/7 AVENUE DES FRERES LUMIERE A ANTONY (LOTS 4 ET 4.1) AVEC LA SOCIETE P.O.S.E. POUR UN LOYER MENSUEL DE 4 860 EUROS ET 915 EUROS DE CHARGES MENSUELLES.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION APRAHM – FAM ALTERNAT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE DEUX SALLES ET D'UN BUREAU SITUES A L'ESPACE JEUNES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION IFAC POUR L'ORGANISATION D'UNE SESSION DE FORMATION GENERALE BAFI DU SAMEDI 27 OCTOBRE AU SAMEDI 3 NOVEMBRE 2012 INCLUS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANCAISE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PREVENTIF DE SECOURS DANS LE CADRE DU DEROULEMENT DES INTER ECOLES DE CROSS POUR UN MONTANT DE 564 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION A.F.A.P.S. (AMICALE FRANCO-ASIATIQUE PARIS-SUD) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES AU PROFIT DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VACAN'SPORTS HAUTS DE SEINE.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT PASSE AVEC LA SOCIETE JACQUES COUTURIER ORGANISATION POUR L'ORGANISATION D'UN FEU D'ARTIFICE LE 14 SEPTEMBRE 2012 POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 6 757.40 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU CLUB DE GO D'ANTONY.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC GIANTSTEPS POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2012 POUR UN MONTANT DE 6 000 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NOUVELLES DIMENSIONS POUR DES INTERVENTIONS AU SEIN DU DISPOSITIF DIMENSION FILLES POUR UN MONTANT DE 1 485 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE LIONEL TERRAY D'ANTONY DANS LE CADRE DE L'ATELIER SANTE VILLE POUR UN MONTANT DE 166.88 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION L'ELAN RETROUVE – HOPITAL DE JOUR D'ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 23 JANVIER 2012 AVEC MADAME CLAIRE PINOT, ART THERAPEUTE, POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER D'ART-THERAPIE EN COMPLEMENT DU SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE MIS EN PLACE DANS LE CADRE DE LA REUSSITE EDUCATIVE POUR UN MONTANT DE 1 000 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NOUVELLES DIMENSIONS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE CINQ SALLES DE L'ESPACE DU NOYER DORE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION BIEN VIVRE ENSEMBLE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS COMITE D'ANTONY POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ASTI POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AFRIQUE CONSEIL POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE QUATRE SALLES DE L'ESPACE DU NOYER DORE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AGEFA POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FRANÇAIS POUR TOUS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE CINQ SALLES DE L'ESPACE DU NOYER DORE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE ET DE L'ECOUTE DU NOYER DORE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX DE L'ECOLE DU VAL DE BIEVRE AU PROFIT DU CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE POUR TOUT PETITS « ELISABETH DE LA PANOUSE-DEBRE » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CROIX ROUGE FRANCAISE UNITE LOCALE D'ANTONY POUR UNE SENSIBILISATION A L'UTILISATION DE DEFIBRILLATEURS DANS LE CADRE DE LA FETE DE LA SCIENCE LES 20 ET 21 OCTOBRE 2012 POUR UN MONTANT DE 1 500 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES RABATS S'AMUSENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU SYSTEME ANTIVOL DE LA MEDIATHEQUE ANNE FONTAINE AVEC LA SOCIETE 3M FRANCE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 4 140.58 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE DES PHARES ET BALISES POUR LA PROJECTION DU FILM « NOIRS DE FRANCE » (EPISODE 3) LE SAMEDI 17 NOVEMBRE 2012 A LA MEDIATHEQUE ANNE FONTAINE POUR UN MONTANT DE 133.75 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION ENTRE L'ECOLE D'ESCALADE DES HAUTS DE BIEVRE DE L'ASSOCIATION LOISIRS ET PLEIN AIR DE JEUNES ET LA VILLE D'ANTONY POUR L'ORGANISATION DE DEMI-JOURNEES D'ESCALADE DANS LE CADRE DES STAGES DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS POUR UN MONTANT DE 300 EUROS PAR SEANCE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME, COMITE DEPARTEMENTAL DU LOIRET, POUR UNE FORMATION INTITULEE « SOS CARDIAQUES » EN DIRECTION DES ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE DE CM2 POUR UN MONTANT DE 5 135 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE EDEN'SKATE DEFINISSANT LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE ET DE CONTROLE DES EQUIPEMENTS DU SKATE PARK SITUE RUE DU PONT DE PIERRE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 650 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE EDEN'SKATE DEFINISSANT LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE D'UNE STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE INSTALLEE AU GYMNASE VELPEAU POUR UN MONTANT ANNUEL DE 550 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LE BRUIT (CIDB) POUR UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT SONORE ET AUX EFFETS DU BRUIT SUR LA SANTE EN DIRECTION DES ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE DE CE1 AU CM2 POUR UN MONTANT DE 2 050 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ALANON/ALATEEN GROUPES FAMILIAUX POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FEMMES RELAIS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE DEUX SALLES DE L'ESPACE DU NOYER DORE.
- ADOPTION DE TROIS CONVENTIONS DE FORMATION AVEC GERESO POUR DES AGENTS DE LA DRH POUR UN MONTANT TOTAL DE 4 775.64 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC INITIAL SECURITE POUR UN MONTANT DE 669.76 EUROS TTC POUR UN AGENT DU SERVICE BATIMENT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION BIEN VIVRE ENSEMBLE.
- DECISION PORTANT REFORME DE LA DECISION DE CREATION DE LA REGIE D'AVANCES POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DU SOUTIEN SCOLAIRE « 1-2-3 MALINS » A ANTONY.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE LA PREVENTION ROUTIERE DES HAUTS DE SEINE POUR DEFINIR LES MODALITES ET CONDITIONS D'UNE COOPERATION DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION VILLAGE SECURITE ROUTIERE POUR UN MONTANT DE 1 500 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE CONCERNANT LES MODALITES D'INTERVENTION ET DE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE « CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE » POUR LA STRUCTURE « 1-2-3-MALINS ».
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION QUATUOR ANCHES HANTEES POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE DE NOEL DES ECOLES ELEMENTAIRES DE LA VILLE D'ANTONY POUR UN MONTANT DE 26 100 EUROS HT.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 AU CONTRAT DE LOCATION DU 6 JUILLET 2011 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LE DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE LA MAISON DU MONT BLANC POUR EN PROLONGER LA DUREE D'UN MOIS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION APRAHM - FAM ALTERNAT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES PETITS CASTORS DE LA BIEVRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- DECISIONS DE PAIEMENT D'UN AVOCAT – PROCEDURE D'EXPULSION 2 AVENUE LEON HARMEL POUR UN MONTANT TOTAL DE 5 112.90 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU GYMNASE PIERRE DE COUBERTIN AVEC LA VILLE DE MASSY AU TARIF DE 29 EUROS DE L'HEURE D'UTILISATION.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE LA MAIRIE ANNEXE LA FONTAINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LE FRANÇAIS EN PARTAGE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 4 SEPTEMBRE 2012 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION CERCLE TAI JI QUAN DE LA TRADITION CHEN CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DU FOYER SOLEIL AFIN D'AJOUTER UN CRENEAU HORAIRE D'UTILISATION.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CPAM DES HAUTS DE SEINE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL DE L'ESPACE PAJEAUD AU PROFIT DE L'ANTENNE « ANTONY A VELO » DE L'ASSOCIATION « MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX DU CENTRE ANDRE MALRAUX AU PROFIT DE M. HOUBERDON POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013 POUR UN LOYER MENSUEL DE 293.27 EUROS CHARGES COMPRISES.
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION LE CIRQUE CAMEL POUR L'ORGANISATION D'ANIMATIONS DE NOEL DANS LES RUES D'ANTONY POUR UN MONTANT DE 3 022.16 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE GRAND FINAL PRESTATION POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE DE NOEL ORIGINAL ET DE DIVERTISSEMENT EN PLUSIEURS ACTES POUR UN MONTANT DE 34 300 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC MAC PRODUCTIONS POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2012 POUR UN MONTANT DE 2 500 EUROS TTC.

ORDRE DU JOUR

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA GESTION DE LA DETTE

I - FINANCES -

- DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 : BUDGET VILLE – EXERCICE 2012
VOTE PAR 35 voix POUR 9 CONTRE
- OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS POUR L'EXERCICE 2013 :
REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET MOUVEMENTS PROVISOIRES DE DETTE
VOTE PAR 35 voix POUR 6 CONTRE
- AUTORISATION POUR LE VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS ET
ADOPTION DE CONVENTIONS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION
DE CES SUBVENTIONS A PASSER AVEC CERTAINES DES ASSOCIATIONS
CONCERNEES
VOTE PAR 42 voix POUR
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : Mme DEVEDJIAN et Mme ZERAH
- FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX POUR DES ACTIVITES NON
SOUMISES AU TAUX D'EFFORT A COMPTER DE 2013
Droits de voirie: Vote par 37 voix POUR, 1 ABSTENTION, 6 CONTRE.
Equipements sportifs: Vote par 35 voix POUR, 9 CONTRE.
Marchés Forains et Marchés de Noël: Vote par 38 voix POUR, 6 CONTRE.
Concessions funéraire: Vote par 35 voix POUR, 9 CONTRE.
Taxes funéraires: Vote par 35 voix POUR, 9 CONTRE.
Salles municipales: Vote par 35 voix POUR, 6 CONTRE, 3 ABSTENTIONS.
Centre Culturel Château Sarran: Vote par 35 voix POUR, 9 CONTRE.
Animations Musicales: Vote par 35 voix POUR, 9 CONTRE.
Club Scientifique: Vote par 35 voix POUR, 9 CONTRE.
Espace jeunes: Vote par 35 voix POUR, 9 CONTRE.
Animations: Vote par 35 voix POUR, 9 CONTRE.

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES -

- QUARTIER DU NOYER DORE : ADOPTION DE L'AVENANT N°6 A LA CONVEN-
TION DE RENOVATION URBAINE
VOTE PAR 44 voix POUR
- COMPLEXE SPORTIF LA FONTAINE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES
DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) ET
DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
VOTE PAR 44 voix POUR
- CHARTE DU LOGEMENT SOLIDAIRE : ACQUISITION D'UN APPARTEMENT
SITUE 2 AVENUE DE LA MARNE
VOTE PAR 44 voix POUR
- CESSION D'UN TERRAIN DE 159 M² SITUE 15 RUE DU CLOS DE MASSY A
MONSIEUR MIKE CATTAN
VOTE PAR 44 voix POUR
- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 16M²
CADASTREE AO N°215 NECESSAIRE A LA REGULARISATION DE
L'ALIGNEMENT DE LA VILLA YVONNE A ANTONY
VOTE PAR 44 voix POUR
- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 52M²
CADASTREE CE N°386 NECESSAIRE A LA REGULARISATION DE L'ALIGNEMENT
DE LA RUE LECOMMANDEUR A ANTONY
VOTE PAR 44 voix POUR

III - TRAVAUX ET CONTRATS-

- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU CINEMA – LOT 1,
RELATIF AU GROS ŒUVRE ETENDU, PASSE AVEC LA SOCIETE SN BLOCH -
VOTE PAR 44 voix POUR
- ADOPTION DE L'AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET
D'AMELIORATION DES VOIES COMMUNALES ET DES ESPACES PUBLICS
POUR LES ANNEES 2009 A 2012 PASSE AVEC LA SOCIETE SOTRAVIA -
VOTE PAR 44 voix POUR
- MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES VOIES
COMMUNALES ET DES ESPACES PUBLICS POUR LES ANNEES 2013 A 2016 :
VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET
LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
VOTE PAR 44 voix POUR
- ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DEFINISSANT LES
MODALITES DE RECOURS A L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS
PUBLICS (UGAP) PAR LA VILLE D'ANTONY
VOTE PAR 44 voix POUR
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN
PAR DU PERSONNEL EN INSERTION DE DIFFERENTS ESPACES VERTS DE
LA VILLE D'ANTONY PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CRYSLALIS
VOTE PAR 44 voix POUR

IV - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION -

- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICES PARTAGES A PASSER
AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS-DE-BIEVRE DANS
LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ACTIVITES
D'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION »-
VOTE PAR 44 voix POUR

V - PERSONNEL -

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
VOTE PAR 44 voix POUR
- PARTICIPATION AUX CONTRATS DE PREVOYANCE LABELLISES EN
FAVEUR DU PERSONNEL MUNICIPAL
VOTE PAR 41 voix POUR 3 ABSTENTIONS

VI - EDUCATION

- PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
ENGAGEES PAR L'EDUCATION NATIONALE EN FAVEUR DE L'INITIATION AUX
LANGUES ETRANGERES DANS LES CLASSES DE COURS ELEMENTAIRES
DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013
VOTE PAR 44 voix POUR

VII - AFFAIRES DIVERSES

- AUTORISATION DU TRANSFERT DE GESTION A LA SGIM DE LA CONVENTION
DE GESTION IMMOBILIERE DU 28 JANVIER 1981 ENTRE LA VILLE ET LA
SEMIDEP
VOTE PAR 44 voix POUR
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE TRANSACTION POUR LA RESILIATION DU
MARCHÉ DE PREPARATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZONE
D'AMENAGEMENT CONCERTÉ « ANTONYPOLE » ET D'ASSISTANCE POUR LA
CONSULTATION DES AMENAGEURS A PASSER AVEC LA SOCIETE CITADIA
VOTE PAR 44 voix POUR
- ADOPTION D'UN CONTRAT ENFANCE JEUNESSE A PASSER AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE
VOTE PAR 44 voix POUR
- ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS
DEPARTEMENTALES AU TITRE DU POLE SOLIDARITES POUR L'ANNEE 2013
VOTE PAR 38 voix POUR 6 ABSTENTIONS
- ADOPTION DE L'AVENANT N°4 AU TRAITE DE CONCESSION RELATIF
A LA CHAMBRE FUNERAIRE D'ANTONY A PASSER AVEC LA SOCIETE OGF
VOTE PAR 44 voix POUR
- ADOPTION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION PASSEE AVEC LES
SERVICES DE L'ETAT POUR LA TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES
ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
VOTE PAR 44 voix POUR
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS A PASSER AVEC
L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES D'ANTONY
DENOMMEE « LE MARCHÉ DES DECOUVERTES » POUR LA PROMOTION
ET L'ANIMATION DU MARCHÉ D'ANTONY ET L'INFORMATION DES USAGERS
VOTE PAR 44 voix POUR
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS A PASSER AVEC L'OFFICE DE
TOURISME – SYNDICAT D'INITIATIVE D'ANTONY
VOTE PAR 44 voix POUR
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES
ETABLISSEMENTS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT – MODIFICATIF
VOTE PAR 35 voix POUR 9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE – ANNEE 2011
- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) – ANNEE 2011
- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DE
MASSY-ANTONY- HAUTS DE BIEVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE
TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIMACUR) – ANNEE 2011
- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE
COMMUNICATION (SIPPEREC) – ANNEE 2011
- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF) – ANNEE 2011

Fin de la séance à 22h40
Antony, le 14 décembre 2012

Le Maire d'Antony,
Jean-Yves SÉNANT